

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 MARS 2010

L'An Deux Mille Dix, le Vingt Cinq Mars, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le Dix Huit Mars Deux Mille Dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-Adjointes

Philippe MENAGER - Hind BENAÏNI - Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Paul FAROUZ - Maurice CHAUVET - Jean-François CHAZOTTES - Catherine DUVERNOY - Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Geneviève LAVILLE - Denis AZAN - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI - Josiane DAUTRY - Malikat VERA - Frank-Eric BAUM - Chérif ZEKOUANE - Habib HASSOUNI - Odette TERRADE - Mohammed GHERBI - Mustapha NAIDJA Abdelkrim HELALA - Thierry ATLAN -.

Absents représentés

**Monsieur Bakay MEZRHIR représenté par Monsieur Jean-François CHAZOTTES
Mademoiselle Claire CABRERA représentée par Madame Malikat VERA
Madame Nathalie BESNIET représentée par Monsieur Alain GIRARD
Madame Jacqueline MARCONI représentée par Monsieur Farid RADJOUH
Monsieur Gaston VIENS représenté par Madame la Maire
Madame Geneviève BONNISSEAU représentée par Monsieur Maurice CHAUVET
Madame Imène BEN CHEIKH représentée par Monsieur Philippe MENAGER
Madame Pascale SOULARD représentée par Madame Odette TERRADE
Madame Nadia EL HADI représentée par Monsieur Mohammed GHERBI**

Absents non représentés

Monsieur François PHILIPPON

Madame Elisa MORMIN

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Farid RADJOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il a accepté.

Monsieur Bernard LE COUSTER, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 35.

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est présenté à l'assemblée et ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les arrêtés pris par Madame la Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée ainsi que la liste des marchés passés par procédure adaptée et formalisée sont présentés : Madame la Maire donne des explications sur les deux contentieux signalés.

Trois vœux d'urgence sont présentés à l'Assemblée :

- Un vœu présenté par les groupes de la Majorité Municipale contre la réduction de la dotation des moyens attribuée au Collège Robert Desnos pour l'année scolaire 2010/2011.

L'urgence est adoptée

- Un vœu d'action et d'urgence pour le droit aliénable et fondamental au logement présenté par le groupe GCSAS.

L'urgence est adoptée

- Un vœu d'urgence pour le droit au logement présenté par les groupes de la Majorité Municipale.

L'urgence est adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Maire souligne le fait que le mois d'avril a été marqué par les deux tours des élections régionales.

Elle se félicite de l'excellent résultat de la gauche rassemblée qui au deuxième tour a réuni 3 électeurs sur 4, un score jamais atteint depuis les élections municipales de 1977.

A Orly comme dans tout le pays, les français ont adressé un signal fort en choisissant majoritairement les projets qui défendent la justice sociale, l'emploi, les transports et la protection de l'environnement.

Ce succès montre qu'il est possible de proposer une alternative à la politique gouvernementale.

Ce résultat est assombri par une abstention de 60% à Orly, une abstention qui gangrène la démocratie républicaine.

Quand les citoyens ne se sentent plus représentés, il est important d'interroger les pratiques des élus.

C'est le sens du combat de la Municipalité pour faire vivre la démocratie de proximité, dans tous les quartiers d'Orly.

Madame la Maire évoque ensuite la mise en place d'un conseil consultatif de la vie associative, dans la logique du programme municipal qui prévoit de généraliser les démarches participatives et de densifier le réseau des acteurs associatifs.

Avant sa mise en place prévu à l'automne, la Municipalité a décidé d'inviter les associations de la commune à réfléchir ensemble aux contours de ce nouveau conseil lors « d'assises de la vie associatives » qui se tiendront le samedi 29 Mai de 10h à 12h dans les salons de la mairie.

Lieu d'échange et de débat entre les associations ce conseil pourra être associé à la réflexion sur toutes les questions tenant à la vie associative.

La délibération créant ce conseil sera prise ensuite au conseil municipal.

Madame la Maire donne ensuite plusieurs informations :

Comme le Conseil en a délibéré en avril dernier, les représentants des quartiers sont désormais élus pour 2 ans, et les deux collèges habitants et associations sont désormais composés de 8 personnes au lieu de 6. Ils seront renouvelés au mois de mai prochain. Un appel à candidature sera publié dans le NJO du mois d'avril et sur le site internet de la ville. Le conseil municipal du 27 mai procédera au tirage au sort.

Le consulat du Maroc, ouvrira ses portes le 6 avril. Il s'agit du plus grand consulat du Maroc en France en terme de surface.

Madame la Maire signale qu'elle a reçu le consul M. EL KHALFI qui est très soucieux de la bonne intégration de son établissement dans son environnement.

Il sera ouvert du lundi au vendredi de 9H à 15H, et dessert les département du val de Marne, de seine et marne et de la marne.

Madame la Maire rappelle que pour la 7^e année consécutive, les villes d'Orly, Choisy-le-Roi et Villeneuve-le-Roi ont organisé en partenariat avec Pôle Emploi, Le PLIE, la Mission Locale, le Conseil général du Val-de-Marne et Aéroports de Paris le Forum intercommunal de l'Emploi dans les salons de la Mairie.

Cette année, le Forum a accueilli 54 exposants (entreprises, institutions, organismes de formation et/ou d'accompagnement à l'emploi) et plus de 1100 visiteurs.

Cette forte augmentation de la fréquentation souligne l'excellent travail des services économiques des trois villes et l'attractivité du lieu, il témoigne malheureusement de la montée des demandeurs d'emploi dans une conjoncture de hausse du chômage.

Madame la Maire donne ensuite la parole à Madame PATRY qui annonce pour le Samedi 27 Mars prochain se tiendra la troisième édition de la manifestation mondiale : « 60 Minutes pour sauver la planète ».

Il s'agit de la plus grande manifestation mondiale de la lutte contre le dérèglement climatique.

Comme l'an dernier pendant 60 minutes l'éclairage du centre administratif, de la passerelle et des abords sera totalement éteint pendant une heure de 20h30 à 21h30.

À l'échelle du territoire national, Earth Hour a représenté en 2010 une économie de 1% de la consommation d'électricité métropolitaine.

Au-delà de l'extinction des lumières l'engagement des villes et des particuliers marque notre exigence de parvenir à la signature d'un accord international sur le changement climatique équitable, ambitieux et contraignant.

Madame BENAINI signale la fermeture du Pont de la Voie du Bouvray pour environ 4 mois depuis le début de la semaine. Il s'agit d'importants travaux de réfection de la voirie de la cité de la Sablière, opération d'un montant de 2.000.000 d'euros.

Madame la Maire intervient ensuite pour donner, comme elle l'avait annoncé, quelques précisions supplémentaires au rapport sur la convention passée avec le cabinet CTR adopté au précédent conseil.

Il convient de préciser que l'objet de cette convention porte non seulement sur la vérification et le contrôle des dépenses de la commune en matière de charge de personnel non titulaire, mais également sur les dépenses de taxe foncière et le juste calcul des recettes du patrimoine.

Le personnel concerné, les agents non titulaires, représente moins d'un cinquième des effectifs de la commune.

Les modes de calcul sont complexes et il convient pour la commune d'être en pleine conformité avec la réglementation.

Il s'agit des deniers publics dont nous sommes redevables devant les citoyens. Il ne serait pas juste que le contribuable prenne à sa charge l'accident d'un agent non titulaire qui ne relève pas de son activité salariée.

Elle tient à rappeler que la ville d'Orly consacre à la prévention, et cela pour toutes les catégories de personnel, des moyens très conséquents, en allant au-delà des ses obligations légales.

Le personnel encadrant qui représente l'employeur, veille à l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Un ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité) a été recruté à plein temps.

Il est épaulé par un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection), mis à disposition par convention avec le centre de gestion qui contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Les représentants du personnel sont associés en permanence au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le service de médecine préventive est composé d'un médecin du travail à temps partiel et d'un agent à temps complet.

En 2010, 10 thèmes de formation dans le domaine de la prévention ont été identifiés. La réalisation du Document Unique des risques professionnels est prévue pour la fin du premier semestre 2010.

Madame la Maire tient ensuite à saluer le départ en retraite du Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Bernard LE COUSTER.

Elle rappelle qu'il est entré en 1976 à la Commune d'Orly. Après, 6 ans comme Collaborateur au Secrétariat de Gaston VIENS, en 1982, il est nommé Secrétaire Général Adjoint pendant 4 ans, et Secrétaire Général en 1986, soit 24 ans comme Directeur Général des Services.

Au total il a passé 34 années au Service de la Ville des Services et des Elus, en assurant environ 340 Conseillers Municipaux.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour. Elle présente le rapport sur le vote de la fiscalité locale.

5. Fixation des quatre taxes directes locales – année 2010.

Adopté à la majorité moins 6 abstentions : 4 du groupe GCSAS (dont 2 mandats) et 2 du groupe RDCM.

6. Décision modificative n°1 – 2^{ème} lecture du Budget Primitif 2010 – Commune.

Adopté à la majorité moins 6 abstentions : 4 du groupe GCSAS (dont 2 mandats) et 2 du groupe RDCM.

7. Garantie d'emprunt sollicitée par Valophis Habitat pour l'opération de résidentialisation de 98 logements – Quartier de la Pierre au Prêtre.

Adopté à l'unanimité.

8. Garantie d'emprunt sollicitée par Valophis Habitat pour l'opération de construction de 62 logements et commerces dans le Quartier des Aviateurs – rue Blériot.

Adopté à l'unanimité.

9. Garantie d'emprunt sollicitée par Valophis Habitat pour l'opération de construction de 50 logements dans le Quartier des Aviateurs – rue Blériot.

Adopté à l'unanimité.

10. Conventions de réservation de berceaux au sein de deux crèches inter-entreprises gérées par l'Association « Les Petits Chaperons Rouges ».

Adopté à l'unanimité.

11. Modification du régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires des catégories A, B, C hors équipes de direction générale et direction.

Adopté à la majorité moins 6 abstentions : 4 du groupe GCSAS (dont 2 mandats) et 2 du groupe RDCM.

12. Indemnité représentative de logement des instituteurs, complément communal.

Adopté à l'unanimité.

13. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité.

14. Facturation annuelle au CMPP du coût du personnel mis à disposition par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

15. Régularisation du foncier Sentier des Rosiers, parcelle cadastrée section M n°100, propriété de Monsieur et Madame LEDUC.

Adopté à l'unanimité.

16. Convention avec « Les Voies Navigables de France » pour l'occupation temporaire du domaine public fluvial.

Adopté à l'unanimité.

17. Projet de Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain (PPRMT) différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Adopté à l'unanimité.

18. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Adopté à l'unanimité.

19. SEMORLY : approbation d'une augmentation du capital et modification des statuts.

Adopté à la majorité moins 6 voix contre : 4 du groupe GCSAS (dont 2 mandats) et 2 du groupe RDCM.

20. Transfert de la compétence municipale de traitement des objets encombrants du Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets. (SIEVD).

Adopté à l'unanimité.

Voie d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale contre la réduction de la dotation des moyens attribuée au collège Robert Desnos pour l'année scolaire 2010/2011

Réunis le 18 mars dernier, les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance des moyens attribués par l'Education nationale à la prochaine rentrée scolaire.

VU

La Dotation Horaire Générale prévue pour l'année scolaire 2010-2011 qui :

- REDUIT les capacités pédagogiques et les possibilités de méthodes innovantes ayant fait leur preuve,
- SUPPRIME un poste de professeur de mathématiques, un autre de sciences physiques, et des moyens pour les langues,
- CHAMBOULE la structure pédagogique avec la fermeture d'une classe de 5ème et de 4ème,
- PROVOQUE une répartition des moyens alloués insatisfaisante.
- RAJOUTE ces effets aux conséquences préjudiciables de l'extinction de la SEGPA programmée sans solution de substitution.

Ce collège est l'objet d'une reconstruction prochaine, dans un secteur en pleine rénovation urbaine tendant à recréer une mixité sociale. La baisse des effectifs constatée n'est que temporaire dans la prévision de la livraison des nouveaux programmes immobiliers en cours.

CONSIDERANT QUE CETTE REDUCTION DES MOYENS

- SAPE les efforts persévérants et méritoires développés depuis plusieurs années par l'équipe éducative pour dispenser un enseignement approprié dans un cadre apaisé,
- REPOSE sur le seul prétexte comptable d'une baisse des effectifs dont l'objectif vise à toujours moins d'encadrement,
- PORTE le risque d'un déficit d'attractivité du collège provoquant une fuite d'élèves, comme constatée depuis la libéralisation de la sectorisation, et le péril d'une ghettoïsation à terme,
- EST ANTINOMIQUE avec le « Réseau Ambition réussite » dont dépend ce collège, le seul avec le collège Elsa Triolet à Champigny dans le Val-de-Marne,
- A AMENE les élus municipaux et la Conseillère générale à se prononcer contre cette perspective, rejet partagé avec les délégués parents d'élèves et enseignants.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ORLY

- **REFUTE** l'argument comptable car les besoins toujours présents réclament des efforts soutenus et continus afin d'être efficaces pour les élèves de ce collège,
- **JUGE** cette baisse temporaire comme une aubaine pour leur faire bénéficier de conditions d'accueil et d'enseignement améliorées,
- **DENONCE** l'insuffisance des moyens au regard des exigences liées au public scolaire accueilli,
- **EXIGE** le maintien de la structure actuelle à cinq classes par niveau, de la 6ème à la 3ème,
- **S'ASSOCIE** à la motion adoptée à l'unanimité par le C.A. du collège R.Desnos.
- **APPUIE** les démarches envisagées pour que ce collège recouvre les moyens promis dans le cadre de l' »Ambition réussite «.

Adopté à l'unanimité

Madame Odette TERRADE accepte la fusion du vœu présenté par le groupe GCSAS et le vœu présenté par les groupes de la Majorité Municipale :

Vœu d'urgence pour le droit au logement présenté par l'ensemble des groupes du Conseil Municipal :

Vu la valeur constitutionnelle du droit au logement

Considérant la reprise des expulsions locatives à partir du 15 mars 2010

Considérant que la crise du logement sévit dans notre pays depuis plus de 50 ans et que la part du logement dans le budget des ménages est devenue excessive.

Considérant que, dès 1977, la loi Barre définissant le logement comme « un bien économique qui s'échange sur un marché » et renonçant au financement prioritaire du logement social par l'aide à la pierre, a amplifié les bases de cette crise chronique du logement.

Considérant que la crise économique et financière accélère le processus d'exclusion sociale.

Considérant l'inertie du gouvernement, dans l'application de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) pour la construction de logements sociaux sur tout le territoire qui aggrave la pénurie de logements sociaux à loyers modérés et encourage la spéculation immobilière.

Considérant la faible efficacité de la mise en place de la loi sur le Droit au logement opposable, (DALO) qui dispose que « le droit à un logement décent et indépendant...est garanti par l'Etat »,

Considérant les conséquences de l'application de la loi DALO qui fait reposer essentiellement sur les villes disposant d'un patrimoine social (Orly 60%) l'accueil de ces familles, et l'importance de construire des accueils d'hébergement d'urgence sur tout le territoire.

Considérant l'important travail d'accompagnement et de prévention menés par les services de ville d'Orly, en partenariat avec les bailleurs, les services du conseil général, les services de l'Etat et les associations d'urgence sociale.

Considérant les 832 familles en attente de logement dans notre commune malgré l'importance du parc social de 5200 logements sur la commune.

Considérant l'effort important de la ville d'Orly qui prévoit de construire un millier de logements supplémentaires dans les 5 ans à venir.

Considérant l'impossibilité pour les collectivités locales et les bailleurs de faire face à eux seuls aux difficultés des familles.

Le Conseil Municipal d'ORLY :

- **AFFIRME** sa solidarité avec les locataires en difficulté économique et sociale et demande au Préfet du Val-de-Marne l'arrêt immédiat des expulsions de ces familles sans solution de relogement proposée,

- **DEMANDE** la revalorisation immédiate des aides personnalisées au logement et l'encadrement du prix des loyers,
- **EXIGE** du Préfet du Val-de-Marne la réquisition des logements vides et des locaux pouvant accueillir des structures d'hébergement d'urgence dans toutes les communes du département ne respectant pas la loi SRU ainsi que les logements vacants propriétés à vocation spéculative d'institutions financières,
- **APPORTE** son soutien à l'appel du RÉSEL (Réseau stop aux expulsions de logement) « pour l'arrêt des expulsions, pour la création de logements sociaux et contre le logement cher ».

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FAROUZ tient à donner l'information suivante aux Conseillers : l'ensemble des Etablissements Recevant du Public ont été contrôlés par la Commission Locale de Sécurité présidée par Monsieur BESSAMI, on peut se féliciter du bon travail accompli puisque tous les établissements ont finalement obtenu un avis favorable à leur fonctionnement.

La séance est levée à 22 h 28.

Farid RADJOUH

Le Secrétaire de Séance

Christine JANODET

**Maire
Conseillère Générale du Val
de Marne**